

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le mercredi 4 mai 2022

FRANCE RELANCE DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER : 271,5 MILLIONS DISTRIBUÉS AU 25 AVRIL 2022

Dans le cadre du plan France Relance, 271 468 110 euros ont permis de soutenir des projets sur les volets compétitivité, écologie et cohésion au profit des entreprises, des particuliers, des associations et des collectivités sur le territoire du département du Cher.

Le volet compétitivité représente 41,89 % du montant des subventions accordées, soit 113 707 090 euros, répartis entre :

Axe	Pourcentage de la somme allouée	Dispositif phare
Fiscalité des entreprises	71,52 %	Baisse des impôts de production
Souveraineté technologique	12,71 %	Accélération des investissements industriels dans les territoires-relocalisation
Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises	10,78 %	Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur
Financement des entreprises	2,86 %	Prêt croissance
Culture	2,09 %	Plan cathédrale
Plan de soutien à l'export	0,04 %	Chèques relance export

Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication**

Tél : 02 48 67 34 36
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX

Le volet écologie représente 35,27 % des montants alloués, soit 95 743 663 euros.

Axe	Pourcentage de la somme allouée	Mesure phare
Rénovation énergétique	39,09 %	MaPrimeRénov'
Infrastructures et mobilités vertes	15,51 %	Transport collectif en site propre
Transition agricole	13,80 %	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique
Bpifrance	9,92 %	Prêts verts
Technologies vertes	8,42 %	Modernisation et diversification de la filière aéronautique
Biodiversité et lutte contre l'artificialisation	7,74 %	Recyclage foncier des friches
Economie circulaire et circuits courts	5,47 %	Modernisation des centres de tri recyclage
Décarbonation de l'industrie	0,04 %	Guichet décarbonation de l'industrie

Quant au volet cohésion, il cumule 62 017 357 euros, soit 22,85 % de la somme globale des subventions octroyées:

Axe	Pourcentage de la somme allouée	Dispositif phare
Jeunes	77,11 %	Aide à l'embauche des apprentis
Territoires	12,61 %	DSIL exceptionnelles 2020 et 2021
Séjour de la santé	5,10%	Investissement du quotidien en établissement de santé
Soutien aux personnes précaires	3,99 %	Majoration de 100€ de l'allocation de rentrée scolaire
Handicap	0,89 %	Prime à l'embauche des personnes handicapées
Sauvegarde de l'emploi	0,23 %	Activité partielle
Formation professionnelle	0,07 %	Prêt d'honneur solidaire

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 34 25
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX



PRÉFET DU CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Focus sur le volet agricole :

Au 28 avril 2022, 13,2 millions d'euros ont été octroyés pour des projets développés par 436 structures sur plus des 2/3 des communes. 273 structures ont investi dans des agro-équipements et 60 dans le renouvellement des peuplements forestiers.

Cette somme est répartie ainsi :

- 4 534 559 euros, soit 34,31 %, au bénéfice du renouvellement et du développement des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique et de l'adaptation au changement climatique
- 2 708 803 euros, soit 20,49 %, pour accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous
- 2 381 252 euros, soit 18,02 %, pour les filières animales (modernisation, sécurité sanitaire et bien-être animal)
- 2 315 155 euros, soit 17,52 %, pour des mesures visant à aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer
- 1 277 569 euros, soit 9,67 % sur le volet stratégie nationale sur les protéines végétales

Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication**

Tél : 02 48 67 34 36
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX